

|                                                                                   |                                                                          |                                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|
|  | <b>Tri des déchets cytotoxiques/cytostatiques concentrés ou souillés</b> | Référence : PR-00027            |
| <b>Procédure</b>                                                                  |                                                                          | Date d'application : 26 09 2024 |

## 1. OBJET / PRINCIPE

Cette procédure décrit le processus de gestion spécifique de tri des déchets cytotoxiques/cytostatiques, afin de garantir la sécurité du personnel, des patients et de la population, et de réduire les risques de contamination du réseau d'eau et/ou du sol.

Afin de faciliter la gestion locale des déchets provenant du service d'Oncologie et de l'Unité de Reconstitution des Cytotoxiques, il est essentiel d'opérer un tri complémentaire pour assurer un traitement séparé :

- Les déchets cytotoxiques/cytostatiques concentrés : destinés à l'incinération (température à 1200°C) ;
- Les déchets cytotoxiques/cytostatiques souillés : destinés à l'incinération locale (température supérieure à 850°C mais inférieure à 1200°C).

## 2. AUTORITÉS / RESPONSABILITÉS / DOMAINE D'APPLICATION

Le Pharmacien et les Cadres de santé sont responsables de la bonne application de cette procédure dans les services de soins de la Clinique Kuindo-Magnin.

La société ProMed est responsable de la bonne élimination de ces déchets cytotoxiques/cytostatiques.

## 3. ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

**CKM** : Clinique Kuindo-Magnin

**MNU** : Médicaments Non Utilisés

**URC** : Unité de Reconstitution des Cytotoxiques

**CMR** : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

**Les déchets cytotoxiques/cytostatiques** : ou de chimiothérapie sont définis comme des déchets contenant des substances aux propriétés génotoxiques telles que les médicaments cytotoxiques utilisés dans le traitement du cancer, ainsi que tout matériel contaminé par ces médicaments lors de leur entreposage, manipulation, préparation, administration et disposition. Ils sont classés comme dangereux en raison de leurs propriétés CMR.

## 4. RÉFÉRENCES EXTERNES ET INTERNES

### Références externes :

- Délibération n°105/CP du 14 novembre 2002 sur le stockage des déchets avant enlèvement et traitement dans une filière dédiée ;
- Base de données de l'INRS sur les risques chimiques : [Bases de données - Publications et outils - INRS](#)

### Références internes :

- **MO-00036** – Circuit des déchets à CKM ;
- **MO-00037** – Conduite à tenir en cas d'extravasation de cytotoxique ;
- **MO-00035** – Conduite à tenir en cas de dispersion ou de contact accidentel avec une substance chimique ;
- **LG-00025** – Kit d'urgence d'extravasation de cytotoxique.

## 5. MISE EN OEUVRE

### 5.1 Les déchets cytotoxiques/cytostatiques souillés

#### En service de soins Oncologie

L'élimination de ces déchets se fait dans des **bacs bleus de 60 litres**, identifiés avec la signalétique habituelle = **sticker cytotoxic** (afin de les différencier des MNU classiques), contenant uniquement les déchets cytotoxique/cytostatiques suivants :

- Des compresses ;
- Des seringues, aiguilles, prolongateurs ;
- Des flacons de produits vides ;
- Des champs et gants souillés ;
- Etc.



### 5.2 Les déchets cytotoxiques/cytostatiques concentrés

#### En service Pharmacie URC

L'élimination de ces déchets se fait dans des **bacs bleus de 30 litres**, ils seront toujours identifiés selon la même signalétique = **sticker cytotoxic** (afin de les différencier des MNU classiques), **MAIS** en plus de leur volume différent caractéristique, un **sticker rouge** très visuel, en demi A4, sera apposé sous le sticker cytotoxic avec en gras : « **CONTRÉS / CONCENTRATED** » ; contenant uniquement les déchets cytotoxiques/cytostatiques suivants :

- Des flacons pleins / médicaments périmés ;
- Des restant de produits de chimiothérapie ou anticancéreux ;
- Des poches reconstituées non utilisées par le service d'Oncologie.



### 5.3 Élimination des déchets cytotoxiques/cytostatiques

Une fois par semaine, le personnel des services d'Oncologie et de Pharmacie s'occupe de la collecte des fûts, qui sont ensuite entreposés dans le local dédié à ProMed.

ProMed établit un bordereau à chaque enlèvement, détaillant la date et les quantités de fûts de 60 litres de déchets souillés et de 30 litres de déchets concentrés collectés.